

COVID-19

Lettre d'information aux communes #7

15 juin 2020

La Métropole à vos côtés

Pour Yvon Robert, Président de la Métropole Rouen Normandie :

La crise du COVID-19 a mobilisé l'ensemble des acteurs du territoire : la Métropole, les collectivités, les associations, les entreprises et les habitants, qui ont majoritairement respecté les mesures de confinement. La Métropole a tenu son rôle d'intercommunalité en mobilisant l'ensemble de ses services. Si la crise n'est pas achevée, nous franchissons actuellement une première étape décisive, en levant progressivement les mesures sanitaires. Je veux remercier l'ensemble des élus qui ont contribué à cette mobilisation collective. J'adresse également tous mes vœux de réussite aux nouveaux élus, qui débutent dans un contexte particulier. Alors que mes fonctions s'achèvent, je tiens à adresser un message positif : malgré une année 2020 difficile, nous avons fait preuve de force collective. Des initiatives locales d'entraide ont été créées, pour fabriquer des masques, pour venir en aide aux personnes fragiles. Les collectivités ont développé de nombreux outils de solidarité et de soutien à l'économie. Les acteurs du territoire ont agi en synergie pour mieux traverser la crise. C'est en ce sens qu'il conviendra de construire collectivement « l'après Covid-19 ».

Cette septième et dernière lettre d'information dédiée au Covid-19 est l'occasion de revenir sur les principales actions de la Métropole ces derniers mois.

Achat de protections pour les habitants, les agents métropolitains et communaux

Depuis le début de la crise, la Métropole Rouen Normandie a commandé de nombreux masques :

- 530 000 masques lavables distribués aux communes pour les habitants
- 100 000 masques lavables, commandés pour le compte des communes : 31 communes ont souhaité participer à cette commande groupée
- 290 000 masques jetables pour les agents des communes

Soit un total d'environ **920 000 masques** pour les habitants et les agents communaux. Pour l'ensemble de ces commandes, la Métropole a déposé des demandes de subvention auprès de l'Europe et de l'État.

À ces commandes s'ajoutent 956 flacons de 500 ml et 936 bidons de 5 litres de solution hydro alcoolique pour les communes et 2000 litres pour les agents métropolitains, ainsi que des visières, des gants et des lingettes virucides.

Création d'un centre de consultations dédié aux patients potentiellement atteints par le Covid-19 au 106

Dès le 2 avril, l'emblématique salle de concert du 106 accueillait un centre de consultation médicale pour les patients potentiellement atteints du Covid-19. Cette initiative portée par un groupe de médecins généralistes regroupés au sein des Urgences Médicales Rouennaises, avait pour objectif d'éviter la propagation du virus dans les structures de soins habituelles et d'optimiser la prise en charge des autres patients. Cette initiative était soutenue par le Conseil Départemental de l'Ordre des médecins, la Régie des Équipements des Musiques actuelles, la Croix Rouge Française et la Protection Civile.

Création de la Plateforme d'échanges Solidarité Covid-19

La crise a fortement accru le risque de fragilisation des personnes précaires. La Métropole Rouen Normandie a lancé le 1er avril une plateforme de solidarité dédiée aux associations et aux pouvoirs publics pour coordonner leurs actions en matière d'aide aux personnes fragiles. 250 personnes se sont inscrites, représentant 40 structures et 20 communes du territoire et intervenant pour l'accueil et l'accompagnement des personnes en situation de grande précarité, dans les domaines de la santé, de la distribution alimentaire, des maraudes, de la lutte contre les violences intrafamiliales ou encore de l'hébergement.

Création d'un dispositif « Solidarité alimentaire »

Face aux difficultés rencontrées par les associations d'aide alimentaire sur le territoire (augmentation du nombre de bénéficiaires et recettes manquantes dues au confinement), la Métropole Rouen Normandie a décidé de répondre à l'urgence en créant le dispositif « Solidarité alimentaire » à destination de 4 associations agissant sur le territoire métropolitain.

100 000 euros ont été engagés par la Métropole : 20 000 euros pour le Secours populaire, les Restos du Cœur, Secours catholique et 40 000 euros pour la Banque Alimentaire. Ce montant plus élevé pour la Banque Alimentaire s'explique par le fait que de nombreuses associations du territoire s'approvisionnent directement auprès d'elle.

La Métropole a souhaité mobiliser les entreprises agroalimentaires, pour apporter une aide supplémentaire aux associations, tant en don financier qu'en nature. L'AREA (Association régionale des entreprises agroalimentaires) et le MIN sont partenaires du dispositif, les entreprises Nat Up, Ferrero, Cargill, Presto'Bio, Bonbons Barnier, Surgelés Lefevre, ont déjà répondu à l'appel et la mobilisation continue.

Soutien au secteur artistique et culturel

Face aux difficultés rencontrées par le secteur artistique et culturel, la Métropole a honoré les paiements des contrats et frais engagés aux compagnies, ainsi que les contrats de travail et embauches planifiées aux intermittents, même pour les manifestations annulées. L'ensemble des subventions (équipements, associations, ...) ont été maintenues. Pour les manifestations annulées les subventions seront versées sur la base des dépenses engagées. La Métropole a également commandé des masques et du gel pour les équipements culturels.

Reprise progressive des activités culturelles

Les annonces faites par le gouvernement permettent d'envisager un assouplissement des règles relatives aux rassemblements sur l'espace public à compter du 22 juin, début de la phase 3 du déconfinement. La Métropole met tout en œuvre pour que les activités culturelles reprennent :

- Normandie Impressionniste : du 4 juillet au 15 novembre
- Musées, Historial Jeanne d'Arc, Panorama XXL : réouverture le 4 juillet
- Cathédrale de lumière : lancement le 4 juillet.

Un dispositif vélo ambitieux pour accompagner le déconfinement et plus largement la transition écologique

La Métropole a anticipé le déconfinement et fut dans les premières intercommunalités à annoncer un dispositif vélo. Ce dernier a fait l'objet d'une concertation avec les communes du territoire et les associations Sabine, Guidoline et Plein Air. L'objectif étant d'accompagner le déconfinement en anticipant un retour massif de l'usage de l'automobile. La Métropole souhaite également s'inscrire plus largement dans une démarche de transition écologique en valorisant les mobilités non polluantes.

Quatre mesures ont été prises :

- Réalisation d'aménagements cyclables transitoires :
- 15 km ont été déployés (le linéaire des axes comme le Boulevard de Verdun compte double). 13 km sont à l'étude et en cours de concertation avec les communes.
- Relance de la prime pour l'acquisition de vélos électriques, cargos et pliables : 1000 aides étaient initialement prévues. Face à l'engouement des habitants, ce nombre est porté à 2000.
- Cy'clic: gratuité des abonnements jusqu'au 31 août 2020. • Aide à la réparation: La Métropole a décidé de compléter la prime « Coup de Pouce Vélo » mise en place par l'État, en proposant aux habitants du territoire de bénéficier d'une aide complémentaire de 50€ maximum pour la réparation

aide complémentaire de 50€ maximum pour la réparation de leur vélo ou l'achat d'un antivol. La plateforme de remboursement sera mise en place très prochainement.

En complément de ces mesures, des ateliers gratuits d'autoréparation sont organisés dans des communes situées dans les secteurs les plus éloignés des vélocistes ou des ateliers associatifs d'autoréparation vélo (territoire elbeuvien, plateaux Est, nord de la vallée du Cailly, Duclair, sud de la Rive Gauche rouennaise), en partenariat avec l'association Guidoline.

Une offre de transports en commun adaptée à la crise

L'offre de transports en commun a été maintenue et adaptée à la crise. Toutes les communes de la Métropole ont continué à être desservies, en tenant compte des besoins des établissements de santé pour définir les amplitudes de fonctionnement des lignes. Le port du masque est désormais obligatoire et les ventes de titres à bord sont suspendues. D'autres mesures ont été prises pour freiner l'épidémie : nettoyage quotidien des équipements et véhicules, montée par l'arrière, communication concernant les gestes barrières, signalétique à quai et dans les véhicules, mousse désinfectante dans les transports... Le remboursement des mois d'avril et mai a également été décidé pour les abonnés annuels.

Gestion des déchets

Depuis le lundi 18 mai, le service de collecte fonctionne normalement pour toutes les communes, avec collecte séparée des ordures ménagères et des déchets recyclables aux jours de collecte habituels.

La collecte des déchets végétaux se poursuit au jour de collecte hebdomadaire habituel (pour Belbeuf, collecte le mercredi au lieu du mardi). Les fagots sont de nouveaux collectés normalement. La distribution des sacs de collecte dans les communes a repris.

Par ailleurs, l'ensemble des déchetteries de la Métropole sont rouvertes.

Eau et assainissement

La continuité de la production et de la distribution d'eau potable a été assurée, ainsi que les autres services : dépannages électromécaniques sur les ouvrages, prélèvements et analyses sur l'eau potable, réparation des fuites...

Le service de collecte et de traitement des eaux usées et pluviales a également été assuré.

Continuité et reprise des chantiers métropolitains

Les chantiers métropolitains ont repris avec des mesures spécifiques pour protéger les agents : Cœur de Métropole, la patinoire Guy Boissière, l'Aître Saint Maclou, le Parc des Bruyères ou encore l'avenue Jean Jaurès à Petit Quevilly.

Soutien à l'économie

La Métropole a mis en place une première série de mesures d'urgence pour soutenir l'économie le 27 mars : exonération de loyers et de taxes, suspension de la collecte de taxe de séjour, service d'accompagnement...

La Métropole a également débloqué 1,4 M d'euros dans le cadre du dispositif « Impulsion Relance Normandie », en lien avec la Région. Ce dispositif est effectif depuis le 18 mai et s'adresse aux entreprises ne pouvant bénéficier du fonds de solidarité mis en place par l'État. Sont concernés les TPE, les commerçants, artisans et indépendants comptant 0, 1 ou 2 salariés, ainsi que les autoentrepreneurs employant au moins 1 salarié, qui ont perdu au moins 30 % de leur chiffre d'affaires en avril 2020 par rapport à avril 2019. Les aides vont de 1000 euros (structures sans salarié) à 1500 euros (structures de 1 à 2 salariés).

En parallèle de ces premières mesures et pour accompagner les entreprises dans cette période de reprise, la Métropole a décidé de mettre à disposition un outil en ligne gratuit, **MétroPole Position**, pour inviter les entreprises qui le souhaitent à opérer une transformation digitale de leur activité, comme véritable levier de développement au sortir de cette période de crise.

Consultation citoyenne sur l'après Covid-19

L'après Covid-19 devra se construire avec les habitants du territoire. C'est pourquoi une consultation citoyenne a été lancée par la Métropole. Elle regroupe aujourd'hui plus de 2443 réponses.

Le questionnaire restera en ligne jusqu'au 21 juin à l'adresse suivante :

https://jeparticipe.metropole-rouen-normandie.fr/ questionnaire/apres-la-crise-sanitaire-que-pourrions-nouschanger





